

AR Prefecture
046-214601304-20230731-2023_38-DE Reçu le 01/08/2023
Membres en exercice : 11

COMMUNE DE GREZELS

Séance du 31 juillet 2023

Date de la convocation: 25/07/2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien PEREZ

Présents : 6

Quorum atteint : oui

Votants: 10

Pour: 6

Contre: 2

Abstentions: 2

Présents : Sébastien PEREZ, Maurin BERENGER, Monique RIVIERRE, Patrick JOUCLAS, Christine COGNÉ, Quentin FOURNIÉ

Représentés: Agnès CHAPELET-VOYE par Christine COGNÉ, Serge LEVERGEOIS par Patrick JOUCLAS, Marianne PEROCHEAU par Sébastien PEREZ, Valérie JAMPIERRE par Quentin FOURNIÉ

Excusés:

Absents: Arnaud JAECKEL

Secrétaire de séance: Christine COGNÉ

Objet: Acquisition d'une licence de débit de boissons de 4ème catégorie - D_2023_38

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la santé publique,

Vu le courrier de M. Pignères du 17 juillet 2023, informant la commune de la vente de la licence IV exploitée au rue Neuve à Grézels (46700) suite à la fermeture de l'établissement pour départ à la retraite, au prix de 15 000 €,

Considérant que c'est la dernière licence de la commune,

Considérant la fin de validité de la licence au 30 septembre 2023,

La commune souhaiterait garder une licence sur son territoire. En l'absence de repreneur privé fiable, Monsieur le maire propose de racheter la licence IV pour pouvoir la mettre à disposition d'une association du village.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- de proposer pour l'acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4ème catégorie un prix d'achat maximum de 2 000 € (hors frais éventuels liés à la cession), sous réserve de pouvoir valider la mutation avant le 30 septembre 2023 (permis d'exploitation valable et contrat de mise à disposition signé avec une association de la commune).

- d'inscrire les crédits au budget, en section d'investissement, à l'article 2051 "concessions, droits similaires"

Le maire de GRÉZELS,
Sébastien PEREZ



Le/la secrétaire de séance,
Christine COGNÉ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le <u>01</u> / <u>08</u> / 2023 et publié ou notifié le <u>10</u> / <u>08</u> / 2023
--

